



COMMUNIQUE DU 20 OCTOBRE 2019

**LA LIBERTE D'EXPRESSION SUR INTERNET
N'AUTORISE PAS TOUT !!**

Notre association Equality souhaite interpeller, en disant qu'il ne faut pas confondre liberté d'expression, et raconter en public n'importe sur la vie des gens en public.

Les réseaux sociaux ne sont pas faits pour débiller la vie d'autrui (sans son consentement), et encore moins lorsque les faits ou les accusations sont déformés. N'oubliez jamais que lorsqu'une personne ne connaît pas un millième de votre vie, en retour elle n'a aucun droit de s'exprimer ouvertement et librement en entachant votre vie publiquement, et souvent fausement.

Les conflits entre deux ou plusieurs personnes doivent se régler en privé et non comme des lâches en public avec des méthodes d'ignorance ou d'acharnement sur les réseaux sociaux, en utilisant comme moyen facile de défense : la liberté d'expression.

Depuis l'ouverture du site #balancetonporc. Des victimes de harcèlements ou de viols se libèrent et dénoncent publiquement les auteurs. Notre association approuve ses méthodes, car cela évite les victimes de vivre dans la honte et encore moins à garder pour elles leurs souffrances.

Toutefois !! Notre association souhaite émettre une réserve. Internet cache aussi des vices. Des harceleurs qui se font passer pour des victimes et réciproquement. Pouvons nous faire confiance aux commentaires, aux publications d'autrui, alors que nous ne la connaissons ces personnes dans la vraie vie ? Avons-nous à faire à des personnes sincères ou avons-nous à faire à des mythes qui racontent leur vie en public et qui dans la réalité peut être totalement inventé ? Soyez donc neutres en lisant dans le monde virtuel.

Comme par exemple lorsqu'il y a des accusations sans preuves contre certaines personnalités, qui d'un coup sont accusés de viols, d'attouchements. Qu'est ce qui est vrai, et qu'est ce qui est faux ??? Ce n'est pas à nous d'en juger sur les réseaux sociaux.

C'est le cas aussi des commentaires sous les articles des médias. Certains sont positifs. Et d'autres sont odieux. Nous pouvons citer l'exemple de Paul, champion des 12 coups de midi, qui a reçu des critiques ignobles sur son handicap et ses connaissances en culture générale. Surement par des jaloux qui rêvent d'être à sa place.

C'est le cas aussi des politiques, qui pensent avoir tous les droits de dire publiquement leur pensée, sur les sujets par exemple de l'homosexualité, la PMA, ou encore le port du voile. On peut ne pas aimer un président, tout en évitant de toucher à sa vie privée, comme par exemple la différence d'âge et le physique de sa femme.

Notre association Equality souhaite pour conclure dire ceci : la liberté d'expression est un droit fondamental en France. Mais la dignité d'autrui est aussi un droit fondamental. Etre libre de ses opinions, ne doit pas pour autant ternir et détruire la vie des autres. Nous pouvons être pour ou contre un sujet, sans pour autant atteindre à la personne. Il y a des limites à la liberté d'expression, à ne pas franchir, et qui pour rappel sont punissables !